



1991

Rentrée  
de la Conférence  
du Barreau  
des Hauts-de-Seine





**Ordre  
des Avocats**  

---

**Hauts-de-Seine**

ASSOCIATION DES  
SECRETAIRES ET  
ANCIENS SECRETAIRES  
DE LA CONFERENCE  
DU BARREAU DES  
HAUTS-DE-SEINE



L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
JP MARIANI Rentrée 1991	13
Discours de Monsieur le Bâtonnier Christophe RICOUR	14
Réquisitoire de Maître Jean-Philippe MARIANI	20
Plaidoirie de Maître Laurence JARRET	26
Droit de réponse de l'accusé Daniel COHN-BENDIT	32



# L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII<sup>ème</sup> siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

**Vincent MAUREL**  
Ancien Bâtonnier  
du Barreau des Hauts-de-Seine



**Antoine CHRISTIN**  
Président de la Conférence  
du Barreau des Hauts-de-Seine



**Michel GUICHARD**  
Bâtonnier  
du Barreau des Hauts-de-Seine



# LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**  
Vincent MAUREL **2019-2020**  
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**  
Jacques TAQUET **2015-2016**  
Olivier BENOIT **2013-2014**  
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**  
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**  
Pierre BERGER **2007-2008**  
Claude DUVERNOY **2005-2006**  
André GOURMELEN **2003-2004**  
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**  
Alain BOULARD **1999-2000**  
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**  
Pascal MAYEUR **1995-1996**  
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**  
Christophe RICOUR **1991-1992**  
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**  
Alain NICOLAS **1987-1988**  
Patrick QUIBEL **1985-1986**  
Robert GARDES **1983-1984**  
Alain FRICAUDET **1981-1982**  
Bernadette PISTRE **1979-1980**  
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**  
Jacqueline PECQUET **1975-1976**  
Dominique BLAVIER **1973-1974**  
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1<sup>er</sup> Bâtonnier élu 1972**

# LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

**2020-2021 :**

Amaury LE BOURDON  
Jean-Baptiste de VARAX

**2019 :**

Florian BARON  
Olivier DEWAS

**2018 :**

Marie PHELIPPEAU  
Gauthier POULIN

**2017 :**

Ronan LAJOUX  
Rafaële RAYMOND

**2016 :**

Dov MILSZTAJN  
Nicolas ETCHEPARRE

**2015 :**

Antoine CHRISTIN  
Céline MARTIN

**2014 :**

Antoine LANDON  
Grégory DORANGES

**2013 :**

Laetitia LEROY  
Maxime GALINANT

**2012 :**

Ariane ORY-SAAL  
Benjamin DESMURS

**2011 :**

Alexandre BORDENAVE  
Stéphanie GUINET

**2010 :**

Anne-Cécile MARTINEAU  
Rodolphe GOIX

**2009 :**

Grégory DUMONT  
Émilie GANEM

**2008 :**

Julien GAUTIER  
Jean-Christophe GUERDER

**2007 :**

Edwin DEBERDT  
Gaëlle NAMAND

**2006 :**

Laure OUDET-THEBAUT  
Maxime CESSIEUX

**2005 :**

Alexandre DELHAYE  
Alexandre PARASTATIDIS

**2004 :**

Stéphanie GRANCHON  
Fanny MITRE

**2003 :**

Hugues de PONCINS  
Pauline BOURNOVILLE

**2002 :**

Grégoire NOËL  
Dimitri LEBOFF

**2001 :**

David CHATILLON  
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

**2000 :**

Colin BERNIER  
Vincent MAUREL

**1999 :**

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY  
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

**1998 :**

Claire JAGER  
Pierre-Emmanuel JEAN

**1997 :**

Pierre DEGOUL  
Thibault DELORME

**1996 :**

Valérie DESFORGES  
Marie-Cécile BIZARD

**1995 :**

Cécile TURON  
Maya ASSI

**1994 :**

Cécile PUIBERNEAU  
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

**1993 :**

Xavier KREMER  
Hélène GERSON-MAIROT

**1991 :**

Jean-Philippe MARIANI  
Laurence JARRET

**1990 :**

Françoise SALLIS-NEDELLEC  
Ahcène TALEB

**1988 :**

Loeiz LEMOINE  
Hubert de FRÉMONT

**1987 :**

Jacqueline ROUX  
Pierre-Ann LAUGERY  
Gilles DUFLOS

# LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

**2020-2021** : Madame Fanny ARDANT  
**2019** : Monsieur le Député Jean LASSALLE  
**2018** : Maître Henri LECLERC  
**2017** : Monsieur Jean-Michel APHATIE  
**2016** : Madame Marianne JAMES  
**2015** : Monsieur Bruno GACCIO  
**2014** : Monsieur Patrice LECONTE  
**2013** : Madame Audrey PULVAR  
**2012** : Monsieur Didier PORTE  
**2011** : Monsieur Christophe BARBIER  
**2010** : Monsieur Jean BENGUIGUI  
**2009** : Monsieur Jacques TOUBON  
**2008** : Monsieur Nelson MONFORT  
**2007** : Monsieur Alain DUHAMEL  
**2006** : Monsieur Richard DESCOINGS  
**2005** : Madame Isabelle ALONSO  
**2004** : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR  
**2003** : Monsieur Robert HOSSEIN  
**2002** : Maître Jacques VERGÈS  
**2001** : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER  
**2000** : Monsieur Stéphane BERN  
**1999** : Monsieur Marc JOLIVET  
**1998** : Madame Arlette LAGUILLER  
**1997** : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI  
**1996** : Monsieur Michel-Edouard LECLERC  
**1995** : Monsieur Erik ORSENNA  
**1994** : Monsieur Francis CHARHON  
**1993** : Monsieur Jacques SÉGUÉLA  
**1991** : Monsieur Daniel COHN-BENDIT  
**1990** : Madame Anne SINCLAIR  
**1989** : Monsieur Léon SCHWARZENBERG  
**1988** : Monsieur Alphonse BOUDARD  
**1987** : Monsieur Philippe BOUVARD





# JP MARIANI RENTRÉE 1991 :

En 1991, Daniel Cohn-Bendit n'est pas encore cet animal politique surprenant qu'il est devenu depuis. A l'époque (*illis temporibus*), c'est encore Dany le juif allemand, le sulfureux conseiller municipal écolo de la ville de Frankfort.

C'est surtout Dany le Rouge, l'homme qui a mis la France à feu et à sang ... en quelle année déjà ? D'ailleurs le Préfet a dit qu'il ne viendrait pas. Mais le Ministre, député de la circonscription de Nanterre et socialiste, a dit qu'il viendrait.

Alors le Préfet a dit que bon puisque le Ministre venait, il viendrait ... Mais le Ministre lui a répondu que puisqu'il était très occupé ce soir-là, il pouvait rester chez lui ... Ambiance ... Les services de la sécurité non plus ne sont pas à la fête. Un ministre et un gauchiste, ça ne fait pas bon ménage ... surtout à Nanterre.

Le Bâtonnier nous a pris sous son aile protectrice et nous attendons l'arrivée du Grand Homme (le Ministre, du point de vue institutionnel) dans son bureau.

Toutes les 5 minutes le téléphone sonne : « Le Ministre est Porte Maillot », « Le Ministre passe devant le pont de Neuilly », « Le ministre sort du circulaire », « le Ministre est là ». Great Man Driving ...

Et effectivement, enfin le Ministre est là, dans le bureau du Bâtonnier et manifestement ils sont copains ... La classe ...

Tout ce petit monde se dirige bientôt vers la Cour d'Assises, où va se tenir la Rentrée et où l'invité, Dany le roux, prend déjà possession des lieux ...

Et là tout s'inverse ... car c'est le Ministre qui fausse compagnie au groupe pour se précipiter l'œil brillant sur Dany. Timide et crâneur à la fois, il lui lance « vous savez, moi aussi j'y étais sur les barricades ... ». Rien ne semble lui avoir fait oublier l'excitation de ces nuits de folie. Il y est...il a de nouveau vingt ans... nuits magiques...

Dany sourit... Manifestement il a l'habitude de cette tirade... Dans mon souvenir, je l'entends lui répondre « Les barricades ? Mais c'est très bien, continuez » ...

Mais vous savez la fragilité du témoignage humain ...

**Jean-Philippe Mariani**

# DISCOURS DE MONSIEUR LE BÂTONNIER CHRISTOPHE RICOUR



Mon souvenir ? Celui de la simplicité de votre accueil et celui de votre connaissance parfaite, non seulement des textes dont vous étiez saisis, mais c'était bien normal, mais aussi et surtout de l'incidence de ces réformes sur le Barreau du département dont vous étiez l'élu. Nous ignorions à cette date que vous seriez appelé quelques mois après, à mettre en œuvre ces réformes aux côtés de Monsieur Henri Nallet, Garde des Sceaux. Avec la même simplicité et la même attention pour notre Barreau, vous avez accepté d'honorer de votre présence notre rentrée solennelle malgré la charge de travail que vous impose vos fonctions. Soyez-en chaleureusement remercié.

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités, Monsieur le Président Doyen, Monsieur le Procureur Général, Monsieur le Président, Monsieur le Procureur, Mesdames et Messieurs les Bâtonniers, chers confrères, Mesdames et Messieurs, chers amis. C'est toujours, vous l'imaginez, un moment d'intense émotion pour le Bâtonnier que d'accueillir au nom de son barreau celles et ceux qui marquent par leur présence à la rentrée de la conférence, l'attachement qu'ils nous portent. Merci de votre fidélité.

On a coutume de dire que la rentrée de la conférence est la fête du jeune Barreau. Vous aurez compris qu'à Nanterre, elle est la fête du Barreau tout entier, qui dans quelques semaines célébrera le vingtième anniversaire de sa création. En instaurant la Conférence du Barreau, le Bâtonnier Patrick Quibel a souhaité qu'elle se démarque dans son fonctionnement des conférences du stage traditionnelles. L'une des particularités de notre conférence tient au

fait que les secrétaires ont mission d'inviter une personnalité qui accepte de faire l'objet d'un procès fictif. Daniel Cohn-Bendit, Monsieur le Maire, merci d'être parmi nous à l'invitation des Secrétaires, succédant en cela à madame Anne Sinclair. Vous avez enfin accepté de vous faire juger à Nanterre, usant sans doute d'une sorte de privilège de juridiction. Vous avez bien fait de venir cette année car ce privilège-là, précisément, on parle actuellement de le supprimer. D'autre part, j'ai cru comprendre que vous n'entendiez pas soulever la prescription des infractions que l'on vous reproche, bien qu'elles aient été commises il y a plus de vingt ans à quelques encablures de ce tribunal. Je ne sais si ce sont vos nouvelles fonctions de maire adjoint de Francfort, votre engagement dans une lutte salutaire contre la xénophobie ou seulement votre passé d'agitateur trop efficace, mais sachez que votre présence ici ce soir n'a laissé personne indifférent. J'y vois, pour ma part, la marque du juste choix de nos Secrétaires de la conférence. Dans quelques instants, je leur laisserai la parole pour que commence un procès que tant d'autres auraient aimé vous faire.

Je crois qu'ils sont conscients de l'ampleur de la tâche, mais aussi de la chance qu'ils ont, de n'avoir eu pour vous faire comparaître en ce lieu qu'à vous demander d'y venir. Naturellement soucieux des droits de la défense et conformément aux dispositions de l'article 346 du Code de procédure pénale, accusé, vous aurez la parole en dernier. Ne comptez pas gagner ce procès, vous ne le gagnerez pas, pas plus que vous ne le perdrez. Il sera sans jugement.

Il y aura dans quelques jours 20 ans, le bâtonnier Dominique Blavier était élu premier Bâtonnier

d'un Barreau nouveau, créé auprès d'un tribunal qui siégeait encore dans des bâtiments provisoires au milieu d'un département qui n'était guère plus ancien. Tout était à faire. Ils étaient alors huit avocats inscrits, un avocat stagiaire. Vingt ans après, votre Barreau comptera 700 avocats, devenant l'un des tout premiers Barreaux français. Cette évolution est liée, d'une part, à l'augmentation progressive du nombre des avocats qui ont rejoint notre Barreau au fil des années pour nous amener aujourd'hui à un effectif d'environ 220 membres et d'autre part, à l'arrivée massive, du fait de la réforme des professions juridiques et judiciaires, de quelques 480 conseils juridiques qui composeront avec nous le nouveau barreau des Hauts de Seine dans 25 jours très exactement.

Ainsi, par le cumul de deux phénomènes de natures très différentes, le Barreau, atteint-il enfin, vingt ans après sa création, une taille et une composition en harmonie avec la réalité socio-économique de son département et avec l'importance des juridictions qui y siègent. Mon prédécesseur, le Bâtonnier Rivoire il y a un an à cette même place, évoquant les profondes mutations de notre profession et celle de notre Barreau, nous invitait à nous projeter dans l'avenir pour commencer à le construire. Je crois pouvoir lui dire qu'il a été entendu. Avec vous, mesdames et messieurs les conseils juridiques qui nous faites l'amitié d'être parmi nous ce soir, nous avons voulu travailler très tôt à la construction de notre avenir commun.

Avouons que de prime abord, la tâche ne nous semblait pas facile. Votre nombre, vos structures d'exercice provoquaient et provoquent encore dans notre barreau quelques inquiétudes. Le législateur nous avait-il contraint à épouser Lucifer ? Je ne l'ai jamais pensé. Comme la majorité des membres de mon barreau j'ai toujours été favorable à la fusion de nos deux professions. Les premières rencontres informelles que nous avons eues m'ont vite confirmé que si cette fusion était une nécessité pour notre profession, elle pouvait et elle devait être une

véritable chance pour notre Barreau. Pour cela, il fallait se parler, se connaître, et si possible, se comprendre. Nous avons donc créé, dès le mois de juillet, cinq commissions regroupant un nombre égal de conseils juridiques et d'avocats sur la déontologie, sur la formation, sur nos structures financières, sur l'aide légale et sur l'organisation de nos premières élections.

Nous avons confronté nos points de vue et trouvé un très grand nombre de convergences. Elles ont, me semble-t-il, confirmé notre volonté commune de tenter ici à Nanterre une réussite exemplaire de la nouvelle profession. Cette année 1991 a été consacrée aux débats et à la préparation de notre avenir commun. Les plans sont finis, les fondations creusées, dans 25 jours il faut bâtir. Chaque étape de ce chantier qui s'ouvre sera pour nous l'occasion de remettre en cause nos pratiques, nos usages et nos règles.

Il nous faudra, pour chacune d'entre elles, retrouver dans notre histoire leurs justifications fondamentales et savoir conserver celles, souvent les plus anciennes, qui forgent notre singularité. Vous le savez, l'un des éléments de cette singularité est le désintéressement. Le terme prête à sourire chez les conseils juridiques, mais aussi chez certains avocats qui ne raisonnent plus qu'en termes de concurrence, de marchés, de capitaux, voire de prises de participation. Lucien Karpik définit le désintéressement comme étant la stratégie collective qui unifie tous les registres du réel et par laquelle les avocats sont parvenus, depuis au moins la deuxième moitié du 17<sup>ème</sup> siècle, à sauvegarder leur indépendance et à donner une forme particulière à leur relation avec la justice et avec la société. Aux conservateurs qui ne conservent la règle que parce qu'elle est la règle je dis : « Soyons modernes ». Oui, mais j'ai la faiblesse de penser que seuls ceux qui se fondent sur le respect des traditions essentielles sont capables de faire évoluer avec efficacité les structures auxquelles ils appartiennent. Vous l'avez observé, l'heure n'est plus aux révolutions, elle est

aux réformes. En parlant du désintéressement qui consiste aussi à ne pas considérer le profit comme le mobile déterminant des actes professionnels, je veux naturellement évoquer la deuxième grande réforme qui entre en vigueur dans 25 jours : l'aide légale.

Vous savez la part prise par notre Barreau dans les mouvements de protestation contre le système actuel, indigne de notre état de droit. Protestations, mais aussi contributions à l'évolution de ce système au sein de la commission Boucher, créée par le gouvernement. Le rapport déposé par cette commission nous paraissait ouvrir les perspectives d'une véritable amélioration. La loi votée le 10 juillet 1991 est malheureusement restée très en deçà de ses conclusions. Nous le déplorons.

Pour autant, faut-il rejeter par principe ce nouveau texte parce qu'il serait insuffisant ? Je ne pense pas. Il constitue indéniablement une amélioration en comparaison de la situation actuelle. D'abord par l'extension du nombre de ses bénéficiaires. Ensuite par l'extension des secteurs concernés, notamment la prise en compte de l'accès au droit. Amélioration aussi par une sensible augmentation de l'indemnisation des avocats, surtout dans le domaine de la défense pénale. Pour autant, nous entendons poursuivre notre action pour atteindre les objectifs qui étaient fixés par le rapport Boucher : permettre un meilleur accès de tous au droit et à la justice, un accès de tous disait le rapport Boucher.

Alors pourquoi avoir exclu, ou quasiment, du bénéfice de l'assistance d'un avocat, les réfugiés lorsqu'ils comparaissent devant les commissions de recours ? Eux, exclus parmi les exclus, chassés ou fuyant parfois des pays parce qu'ils y sont persécutés, se retrouvant sur notre sol, seuls, démunis de tout, ayant abandonnés leur famille, ne parlant pas notre langue et souvent au bord de l'épuisement. N'est-ce pas eux en priorité qui ont besoin d'être écoutés, conseillés et défendus par des avocats ?

Si les pouvoirs publics renforcent, sans doute à juste titre, les mesures de contrôle des étrangers en France, ils se doivent de renforcer parallèlement les garanties de défense de ceux auxquels ces mesures s'appliquent. En dehors de cette question de principe ayant trait à l'accessibilité à la défense et qui nous tient à cœur, je souhaite évoquer devant vous deux aspects de cette loi qui nous intéressent plus particulièrement. Le texte prévoit le transfert au Barreau de la gestion financière et technique de l'aide légale et lui confère une certaine autonomie dans ses modalités d'application. Du transfert de la gestion financière nous attendons naturellement plus d'efficacité, plus de rapidité, plus de simplicité dans l'indemnisation des avocats. Notre Barreau s'apprête à mettre en place un service informatisé qui devrait faire ses preuves rapidement à deux conditions : que la simplification voulue par le législateur ne soit pas anéantie par un formalisme tatillon que l'on retrouverait dans le décret et qui donnerait le contrôle de l'exécution des missions d'aide judiciaire à des greffiers déjà surchargés, et que l'état respecte ses engagements et nous transmette dès le début de l'année l'intégralité de la dotation qu'il nous revient de gérer et de répartir, sous réserve d'une adaptation en cours d'année exclusivement liée à la variation du nombre de missions. À défaut de respect de ces deux conditions, il n'existerait vraiment aucune justification pour que les Barreaux et donc les avocats acceptent de supporter cette charge de gestion d'un service public qui incombe naturellement à l'état. Nous voulons aussi utiliser pleinement les dispositions de la loi, en ce qu'elles permettent une certaine autonomie des Barreaux dans l'application du système. Les disparités de situation d'un Barreau à l'autre, fut-il voisin, justifient cette autonomie.

Chaque jour dans ce tribunal, en plus du membre du conseil de l'Ordre, trois avocats sont présents pour assurer dans le cadre des permanences ce que j'appelle la défense pénale d'urgence aux côtés des mineurs devant le tribunal pour enfants, aux côtés des prévenus qui comparaissent

devant le tribunal correctionnel dans les procédures de comparution immédiate, enfin, devant les juges d'instruction, lorsqu'un individu risque de se voir placé en détention. A cela s'ajoutent les deux avocats de permanence chaque week-end.

Disons-le clairement, ces permanences pèsent très lourdement, trop lourdement sur notre Barreau, sans pour autant être toujours assurées de façon satisfaisante. La charge impose pourtant que chaque avocat y soit soumis, bon gré mal gré, familier du pénal ou ne le pratiquant qu'à cette seule occasion. Demain, notre Barreau sera composé de deux tiers d'avocats qui n'ont jamais plaidé et ne connaissent pour beaucoup strictement rien au droit pénal. Était-il envisageable de les commettre dès le 1er janvier dans le cadre de ces permanences, comme on me l'a demandé ? Quelle image de la défense aurions-nous donné ? À cette situation particulière et à l'importance de la charge devaient donc correspondre une réponse appropriée. Pour ce faire, dès le début de l'année, trois avocats expérimentés deviendront des collaborateurs de l'Ordre, à temps partiel. Ils seront en charge de ces permanences. À leur rôle de défenseur s'ajoutera un rôle de formateur et de coordination. Formateur, pour les jeunes confrères qui devront pendant les deux années de leur stage participer à ces permanences, quelle que soit leur destination professionnelle future. Coordinateur, car un certain nombre d'avocats sont et restent volontaires pour effectuer ces permanences. Ils n'en seront évidemment pas écartés. Ainsi espérons nous avoir satisfait nos objectifs, assuré une qualité de la défense pénale d'urgence sans pour autant créer une discrimination entre les avocats du nouveau Barreau quant à la charge de l'aide légale, qu'ils soient ancien avocat ou ancien conseil juridique.

Notre barreau renforcé, diversifié, est aussi le partenaire quotidien de la justice. Est-il besoin de réciter à nouveau la litanie de ses dysfonctionnements ? Ce serait en somme sacrifier à l'usage. Permettez-moi d'y déroger,

ne serait-ce que par respect pour celles et ceux qui, malgré les difficultés qu'ici nous connaissons tous, accomplissent chaque jour des prouesses pour que malgré tout cela fonctionne tout de même. Cela n'entame en rien notre solidarité totale avec ceux qui se battent pour que la représentation nationale donne à la justice les moyens de son efficacité et de sa dignité. Je ne peux pourtant passer sous silence deux situations particulières qui me semblent dépasser les limites de l'acceptable.

D'abord, le fonctionnement du Conseil des prudhommes de Nanterre, dont certaines sections audient actuellement à plus d'un an devant leur bureau de jugement et d'autre part, le fonctionnement de certains tribunaux d'instance qui ne délivrent les grosses de leurs jugements que plus de six mois après le prononcé de celui-ci. Lorsque ledit jugement a été rendu par défaut, il est alors caduc et toute la procédure est à reprendre. Je me fais ici l'interprète des justiciables de ce département. Ils ne peuvent à l'évidence comprendre et encore moins accepter cette situation.

Mesdames et Messieurs les magistrats, nous avons nos réformes, vous avez les vôtres. Notre tribunal a été choisi en tant que juridiction pilote pour la mise en œuvre de la départementalisation. J'ai cru comprendre que sur ce sujet le débat était assez vif parmi vous. J'avoue ne pas avoir encore d'idée définitive sur ce projet et n'avoir pas trouvé dans les protestations des uns et des autres les justifications fondamentales de leur opposition. À la place qui est la nôtre, je m'interroge sur l'utilité de nous mobiliser sur un tel sujet. En vérité, disons-le clairement, la départementalisation n'a mobilisé notre profession que parce qu'elle y voit un risque de modification de la sacro-sainte carte judiciaire. À cette crainte massivement exprimée, le garde des Sceaux, vous Monsieur le Ministre, la Chancellerie, ont apporté un démenti clair, net et répété : on ne touchera pas à la carte judiciaire. Quel dommage ! Bien entendu, il serait absurde d'affirmer qu'il suffit partout d'un seul Tribunal de Grande Instance par département. Le systématisme d'une telle

proposition paraîtrait tout aussi excessif que le dogme de l'immutabilité de notre carte judiciaire. Mais enfin, qui peut raisonnablement soutenir que cette carte judiciaire des Tribunaux de Grande instance, des Tribunaux d'Instance, des Tribunaux de Commerce, des Conseils de Prudhommes créés il y a parfois plusieurs siècles, ne mérite pas, de temps à autre, certaines adaptations au regard de l'évolution de la situation locale. S'il ne faut sans doute pas supprimer le Tribunal d'Instance de Tonnerre situé à plusieurs dizaines de kilomètres du Tribunal de grande instance d'Auxerre, est-il justifié de maintenir dans notre département dix Tribunaux d'Instance aux fonctionnements si souvent problématiques ? Nous souhaitons pour notre part que cette question soit examinée avec pragmatisme et que l'on puisse envisager sereinement quelques regroupements. Le Bâtonnier Bourdais, bâtonnier d'Évry, disait à juste titre il y a quelques jours lors d'une assemblée générale de la Conférence des bâtonniers : «La justice de proximité ce n'est pas un tribunal, mais un avocat près de chez soi».

J'ajoute que le problème de la proximité de la justice me paraît aujourd'hui moins essentiel, en tout cas dans notre département, que celui de l'amélioration de son efficacité. Les sujets sont nombreux sur lesquels j'aurais aimé ce soir vous donner le sentiment de mon Barreau. Il m'a fallu choisir. Ces choix ne marquent pas notre indifférence pour les réformes ou sujets de préoccupation de la profession. Salariat, exercice en groupe sous forme de sociétés de capitaux, réforme du Code pénal, réforme du Code de procédure pénale, réforme des voies d'exécution, inter-professionnalité, négociations du GATT, sont autant de thèmes sur lesquels j'aurais pu consacrer de longs développements mais qui seront étudiés avec une attention toute particulière dès le 13 janvier 1992 par notre nouveau Conseil de l'Ordre, issu des élections qui auront lieu à cette date.

Pour notre profession et pour notre barreau, je souhaite réaffirmer avec force la foi que j'ai dans notre avenir. Que les inquiétudes existent,

quoi de plus normal, on change. Sachons les vaincre par notre dynamisme et notre solidarité, en préservant ce qui fait la grandeur de notre profession, sa déontologie, son éthique, son humanisme. L'avocat n'est pas simplement un technicien du droit ou un prestataire de services. Depuis toujours, il joue un rôle social, un rôle politique. Il est acteur de la démocratie. Dans de trop nombreux pays, cette démocratie n'existe pas, ou n'existe plus, ou alors encore la fragilité de la jeunesse. Dans ces pays, les avocats se battent pour l'établir ou pour la renforcer. Dans les réunions internationales auxquelles nous participons nous rencontrons ses confrères et plus particulièrement en ce moment, ces confrères de l'Est ou ceux du continent africain. Ils forcent notre respect par les actions qu'ils mènent en faveur des droits de l'Homme et de la démocratie, parfois au péril de leur vie.

Je ne peux aujourd'hui manquer de redire notre soutien total et confraternel à notre confrère Joseph Koffigoh, ancien Bâtonnier de Lomé, fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme dans son pays, premier ministre courageux, en butte aux difficultés que vous connaissez. Dans un excellent article publié dans Le Monde l'année dernière et intitulé « Morale du respect ». Notre confrère Jean-Denis Bredin, ancien premier Secrétaire de la Conférence de Paris disait : « *Le 20<sup>ème</sup> siècle nous aura appris que la démocratie se conquiert ou se perd, se retrouve, qu'elle s'apprend et se désapprend* ». Chez nous, certes, la démocratie ne semble pas menacée mais s'il existe une pédagogie de la démocratie, les avocats et les juges doivent en être les nécessaires et indispensables professeurs. Écoutez ces quelques phrases : « Boulevard de la République et rue de l'espoir, Nanterre tragique cherche dans le noir, à refaire des hommes, des hommes nouveaux, rebâtir en somme, le monde à zéro. Qui eut dit, mon ami, mon frère, qu'en mettant dans cet endroit-là, autant de bourgeois, autant de misère, autant de bigots, ça eut donné ça. De quoi faire bouger tout un monde, de quoi faire trembler un pays, de quoi briser la vaste ronde

de notre bel ordre établi ». Ces phrases ne sont pas de vous, Daniel Cohn-Bendit. Elles sont les paroles d'une chanson, composée par une étudiante de Nanterre en 1968 et que j'ai entendu à cette époque. Elle pourrait constituer une sorte d'acte d'accusation mais il serait incomplet.

Au-delà du personnage mythique qu'ont invité les Secrétaires de la Conférence, j'accueille en vous, avec beaucoup de plaisir, celui qui en 1991, se consacre avec ténacité à la lutte contre toute forme de racisme et de

xénophobie. Ce combat-là est, et doit rester le combat du Barreau tout entier. Dans l'article déjà cité de Jean-Denis Bredin, il continuait : « *Le respect des autres, le sentiment de l'égalité et de la dignité humaine, l'acceptation des différences, ne vont pas du tout de soi. Ce sont hélas, la peur, le mépris, sinon la haine, qui semblent naturels* ». Alors si Péguy disait qu'un juge habitué est un juge mort pour la justice, j'ai le sentiment profond qu'aujourd'hui, face à l'intolérance montante, un avocat indifférent serait être un avocat mort pour la démocratie.



*Monsieur Jean-Philippe MARIANI,  
Procureur de la république d'un jour,  
vous avez la parole pour vos réquisitions.*



# RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE JEAN-PHILIPPE MARIANI

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, je n'irai pas par quatre chemins. L'homme que vous avez aujourd'hui devant vous, monsieur Daniel Cohn-Bendit, alias Dany le Rouge, alias l'anarchiste allemand, alias l'enragé, cet homme est dangereux, très dangereux et je pèse mes mots.

Mais vous n'êtes pas là pour vous contenter de paroles. Je ne vous dirai pas que les faits sont établis. Je considère encore qu'il appartient à l'accusation d'apporter des preuves. En l'espèce, cela m'est facile.

Je n'ai même pas besoin de me rapporter au volumineux dossier de presse que nous avons constitué, il me suffit de faire appel à votre mémoire. Oui, souvenez-vous, 1968, le joli mois de mai. La France est paralysée. Plus d'essence, plus d'électricité, plus d'activité, plus d'administrations, plus d'écoles, plus d'examens, plus de télévision, plus de président... le chaos. C'est lui qui a fait le coup ! Bien sûr il n'était pas absolument tout seul. Quelques centaines de personnes selon la préfecture de police, plusieurs millions selon la presse, toujours rapide à exagérer en ce domaine, s'étaient jointes à lui pour accomplir ce forfait. Mais l'âme de ce mouvement, ce ton, cette insolence qui forçait la sympathie et désarmait par avance toutes les tentatives possibles de maintien de l'ordre, c'est lui qui en est responsable, c'est lui, le grand communicateur de 68. C'est lui encore qui a achevé de rendre ce mouvement incontrôlable, irresponsable. Il s'est battu bec et ongles pour le faire échapper à tous les professionnels, syndicaux ou politiques, en culottes courtes, pantalon long, costume trois pièces parfois. Ce n'est pas contesté, c'est même revendiqué. Et vous l'ignorez peut-être, il n'est pas communiste, il ne l'a jamais été. Il n'est d'aucune organisation, d'aucune chapelle.

Aucune raison d'état, aucune solidarité de parti, aucun réflexe syndical ou hiérarchique ne peuvent avoir raison de lui. Il n'écoute que son flair, son sens aigu des assemblées houleuses, son instinct du désordre. Il se croit libre et invite les autres à le suivre sur cette voie. C'est vous dire qu'il est extrêmement dangereux. J'exagère, me direz-vous ? Tout cela n'était pas bien méchant. Un feu de paille finalement plutôt bon enfant. Et depuis 68, l'eau a coulé sous les ponts, même sous le pont Saint-Michel. Tout cela appartient désormais à l'histoire. Le trouble à l'ordre public a cessé, on peut l'admettre. Le risque de renouvellement de l'infraction est nul. Alors, direz-vous, classons sans suite. Attention, attention ! Si aujourd'hui, nous pouvons rire sans arrières pensées de 68 et surtout des soixante huitards, forcément attardés, coincés entre le pétard du samedi soir, les traites de la ferme dans le Larzac et l'atelier de poterie d'un côté, les cours de la Bourse de Tokyo et l'explosion du marché de la micro-informatique de l'autre, c'est parce que nous avons bien travaillé.

Et quand je dis nous, je ne vise plus seulement l'accusation, je vise l'ensemble des corps constitués, tous les systèmes, tous les rouages, tous ces piliers et repères, depuis le Conseil d'état jusqu'à l'Association des joueurs de pétanque de Joinville-le-Pont, qui font que la vie est possible dans notre société. Oui, nous avons bien travaillé, mais il nous a fallu jouer serré, faire des sacrifices, négocier, voire céder sur des points mineurs et aussi combattre, poursuivre, sévir avec fermeté mais discernement.

N'oublions pas les concessions. Le droit pour les enfants de parler à table, les cours d'éducation sexuelle et la pilule dans les Monoprix, le port du pantalon pour les femmes, les associations

de parents d'élèves et de consommateurs, les écologistes, la liberté d'expression à la télévision, encore que l'usage qui en est fait... passons. Nous avons dû céder mais nous avons aussi dû servir. Les complices de monsieur Cohn-Bendit ont déjà été identifiés, arrêtés, déferés, inculpés, prévenus et bien sûr, condamnés.

Monsieur Alain Geismar a été condamné à vie à inspecter l'Education Nationale, sous les cris de la foule en délire : « *Non à la reproduction des élites !* ». Monsieur Etienne Grumbach, dit Tino, a été condamné à temps à diriger l'un des Barreaux, sinon le Barreau le plus chic de France. La foule criait : « *Les aristocrates, on les a eus !* ». Nous apprenons d'ailleurs récemment qu'il a eu la mauvaise idée d'interjeter appel de cette décision et la 8<sup>ème</sup> chambre de la Cour d'appel de Versailles a aggravé cette peine en le condamnant pour deux ans encore à présider le syndicat des avocats de France.

Monsieur Serge July a été condamné à vie à jouer en public le rôle de Citizen Kane avec port du cigare obligatoire. Monsieur Alain Krivine, particulièrement bien défendu, a seulement été condamné à vie au silence, mais avec aménagements pendant les élections présidentielles. Monsieur Brice Lalonde a été condamné, bien sûr à temps, nous sommes humains, à surveiller le programme de construction des centrales nucléaires. On l'avait prévenu, le nucléaire créera des emplois. Monsieur Bernard Kouchner, enfin, car le temps nous manque, a été condamné à temps à administrer l'aide humanitaire en première classe mais avec dispense d'inspecter les bagages.

Nous avons peut-être été trop sévère, j'en conviens. Toutefois, l'exemplarité est à ce prix. Notre tranquillité était à ce prix. Aujourd'hui, nous pouvons recueillir les doux fruits de ce travail. Plus personne ne croit au grand soir, plus personne ne croit à la révolution. Mais, que demain l'espoir renaisse, et tout peut recommencer. C'est pourquoi nous ne devons pas nous relâcher. Nous aussi, continuons le combat.

Toutes les brebis galeuses ne sont pas rentrées au bercail. Il en reste une qui résiste farouchement, victorieusement depuis bientôt 25 ans à l'envahisseur. Vous l'avez reconnu spontanément, immédiatement, c'est Dany. Non, je ne vous ai pas oublié monsieur Cohn-Bendit. Je ne pense même qu'à vous depuis que j'ai pris la parole. Comment vous oublier d'ailleurs, puisque vous êtes le grain de sable dans mon bel édifice ? Le grain de sable, pour ne pas dire le pavé. Car vous, vous y croyez encore à l'autre société, celle que vous appelez désormais la société alternative. Vous y croyez encore aux communautés, à l'autogestion, à la libre parole pour tous, y compris pour les fascistes et les révisionnistes. Vous croyez encore à l'égalité des salaires. Vous vous êtes même débrouillé pour gagner moins que vos collègues maires adjoints à Francfort. Vous croyez encore à l'égalité des sexes. Sur ce point, permettez-moi de vous faire remarquer que le magazine Elle, auquel vous accordez souvent des interviews et je vous comprends, n'est pas la plus féministe de nos publications. Aux pavés et au sable chaud, vous y croyez encore. Bref, en un mot et je vous cite, « *Au grand bazar* », vous y croyez encore. Remarquez, je ne vous en conteste pas le droit. Après tout, je ne suis pas le grand inquisiteur. Mais ce qui m'inquiète, c'est que les autres croient toujours en vous. Regardez 25 ans après, à droite, vous êtes toujours l'épouvantail numéro un. Celui par qui le scandale est arrivé et l'homme au pavé entre les dents. Ils ont encore peur de vous et ce n'est pas le service d'ordre de ce soir qui me contredira aujourd'hui.

À gauche, ce n'est pas mieux. Vous êtes le saint des saints, le Graal à l'inaltérable pureté, celui dont aucune facture ne pourra jamais fixer le prix. Et ils vous aiment encore. C'est injuste. Car ce mythe schizophrène dissimule, comme beaucoup de mythes, de graves exactions qu'il est de mon devoir de dénoncer ici. Tout d'abord, le délit de fuite. Et oui, tout le monde l'a oublié mais vous avez fui 68. Il faut savoir terminer une grève, je ne pensais pas que c'était là votre catéchisme, mais vous avez su quitter le mouvement au bon moment. Le 22 mai, très exactement, vous êtes parti, vous avez quitté

Paris pour Saint-Nazaire dans un premier temps. Et puis, avec la complicité d'un journaliste de Paris-Match, vous avez rejoint l'Allemagne. Alors comme ça, vous partez ? Après avoir allumé la mèche, après avoir gonflé toute une génération d'espoirs et de rêves, vous ne vous reconnaissez aucun devoir envers eux, vous allez faire le point, comme on dit. Et comme souvent dans ce cas-là, vous ne revenez que dix ans après. Les avez-vous écoutés ? Les avez-vous entendus, monsieur Cohn-Bendit ? Dany, Dany, pourquoi nous as-tu abandonnés ? Cette fuite encore, nous aurions pu la pardonner. Votre fatigue, votre fragilité, votre refus de prendre la tête de ce mouvement, votre peur, peut-être de le trahir, vos doutes, tout cela aurait pu constituer de sérieuses circonstances atténuantes.

Mais non, vous n'en êtes pas restés là. Vous avez voulu couvrir votre fuite, préserver l'avenir, et vous avez obtenu, Dieu sait comment, un arrêté d'expulsion, votre sauf-conduit pour les années 70, 80 et maintenant 90. Je ne suis pas dupe. Il y a nécessairement eu corruption de fonctionnaires. Peut-être pas au début. Peut-être effectivement que votre provocation en Allemagne, lorsque vous avez brûlé en public le drapeau national afin que de nos trois couleurs ne subsiste que la rose. Peut-être que cette farce a effectivement suffi à déclencher la procédure administrative sans autre intervention de votre part. Mais par la suite, pour que cet arrêté voie ses effets prolongés pendant dix ans, vous mettant ainsi définitivement à l'abri de l'après 68, de la déliquescence, de la déception, des sectes et des excommunications, alors-là je ne marche plus. Vous avez fait jouer vos relations. Vous ne ferez en effet croire à personne que l'état français a délibérément violé presque deux siècles de tradition révolutionnaire et républicaine. Que la patrie des droits de l'homme et de la liberté d'expression a pris le risque de se déconsidérer aux yeux du monde civilisé en rétablissant de fait l'exil, le bannissement pour délit politique, simplement par peur de vous, par peur d'un enragé rouquin. Non, il a fallu jouer de votre charme légendaire et peut-être même d'autres arguments dans cette négociation.

Je connais de réputation monsieur Michel Poniatowski, grand serviteur de l'état, qui est intervenu personnellement dans votre dossier. Il n'a pas dû être facile à circonvenir. Qu'avez-vous dit ? Qu'avez-vous fait ? Est-ce au nom de la grande amitié germano-polonaise, est-ce au nom de la complicité naturelle entre fils d'émigrés que vous avez pu obtenir cet arrêté de dix ans ? Je ne sais pas. Peu importe, le résultat est là. Vous avez écarté du droit chemin, et surtout du chemin du droit, un homme intègre. Et aujourd'hui cette faute rejailit sur nous. Si au moins votre but avait été désintéressé, si réellement vous aviez renoncé à la France pour consacrer vos efforts de subversion sur nos voisins allemands, nous aurions pu passer l'éponge. Mais non, vous êtes revenu, bien décidé à recueillir les fruits de vos manœuvres, bien décidé à capter l'héritage de 68 après votre petit séjour au vert. L'OPA a réussi, appuyée sur une solide campagne médiatique. Dany est de retour, non il n'a pas changé. Il est toujours le même éducateur d'enfants, squatteur contre les méchants promoteurs, écolo mais pas trop. Il déteste la campagne, vit toujours en communauté. Il n'est pas aigri, il est même toujours aussi drôle, percutant, iconoclaste. Voilà la dernière affaire, un sordide recel successoral. L'actif pour Dany, qui peut aujourd'hui continuer tranquillement à vendre mai 68 à son éditeur, aux chaînes de télévision. Pour le passif, messieurs les huissiers. Pour la trahison, la double veste, la réussite sociale, l'embourgeoisement, l'ironie facile, voyez monsieur le jury, voyez mes complices, ils vous expliqueront. Vous avez même poussé l'audace jusqu'à aller torturer vos anciens compagnons de rue. Nous l'avons tant aimée la révolution, votre film, puis le livre. Vous êtes à votre tour passé du côté des censeurs. Vous les avez retrouvés et interrogés. Pourquoi vous-autres avez-vous changé ? leur avez-vous dit. Pourquoi tant de regrets ? Pourquoi tant de gêne envers cette liaison dangereuse mais passionnelle avec la révolution ?

Regardez-moi, tout va bien ! J'ai rompu oui avec la révolution, mais nous sommes restés bons copains. Pourquoi pas vous ? Je crois que j'ai la réponse. Ils sont si tristes lorsque vous venez réveiller chez



eux ces souvenirs de fièvre et de liesse. C'est que pour eux, ce n'était peut-être pas qu'un jeu. Tous n'avaient pas votre détachement diabolique des choses de ce monde. Tous n'avaient pas votre fatalisme, votre philosophie de la provocation juste pour voir, juste pour rire un peu, juste pour faire un bon ou un mauvais coup aux prétendus grands de ce monde. Il faut tout essayer, voilà votre devise inouïe. J'oubliais d'ajouter et surtout, si ça ne marche pas, c'est beaucoup plus amusant. Non. Tous n'ont pas su comme vous, recevoir les honneurs de la foule comme il le convient, comme une grande leçon d'humilité, comme un puissant antidote contre le vertige de l'orgueil et la soif de puissance. Tous n'ont pas su voir que ce conte de fées devait finir comme il avait commencé, rapidement et violemment.

Voilà au fond pourquoi vous êtes si dangereux monsieur Cohn-Bendit. Vous avez été happé par la tourmente mais le tourbillon du succès vous a rejeté indemne sur le rivage. Vous êtes immunisé

contre le chant des sirènes. Vous êtes vacciné contre les attraits du pouvoir et de l'ambition. Cette trop forte dose de gloire qu'a constitué pour vous 68 vous met aujourd'hui définitivement à l'abri du plus grave danger que courent tous les hommes : se prendre au sérieux.

Voilà la subversivité et la nocivité de votre exemple. Selon vous on peut vivre libre, heureux, insolent, célèbre et pauvre. J'ai bien peur que vous ne soyez que l'exception qui confirme la règle. À ce titre, pour le salut de tous les autres qui ont tout à perdre à suivre votre exemple, je m'en vais demander à cette Cour de mettre fin à vos agissements. Alors, quelle peine prononcer ? Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, malheureusement pour notre fierté nationale je crains fort que nous n'ayons d'autre choix que de suivre le modèle allemand. Notez bien qu'eux aussi se sont trompés avec vous. Vous n'avez pas manqué de me le faire remarquer pendant votre déferé : 30 fois, ils vous ont poursuivi en correctionnelle,

29 fois vous avez été acquitté. C'était peine perdue. À délinquant exceptionnel, sanction exceptionnelle. C'est bien un mandat qu'il faut lui décerner, mais pas un mandat de dépôt, un mandat électoral. Oui, élisons-le, faisons de lui un notable comme ses petits camarades. Donnons-lui des responsabilités au sein de ce système qu'il a tant décrié.

La démocratie parlementaire est un leurre, pensiez-vous sûrement. Mais quel autre leurre pourra assurer à chacun de nous la liberté et la sécurité. À tout le moins si ce système échoue parfois dans sa mission, il n'ajoute pas au malheur des hommes. Oui, récupérons à notre tour monsieur Cohn-Bendit. Manipulons-le, élisons-le quelque part entre Martigues et Juan-les-Pins, là où nos vaillants politiciens

ont tant de mal à contenir une autre forme de trouble à l'ordre public, à l'ordre républicain, un trouble peut être plus pernicieux que le vôtre, Monsieur Cohn-Bendit car ce trouble-là avance sans aucun humour, masqué, sous les traits du bon sens et des valeurs ancestrales, mais dissimule mal un avenir de violence, de basse vengeance et de bouc émissaire à bon marché. Allez là-bas, monsieur Cohn-Bendit, allez partout ! Allez donc leur expliquer que nous sommes tous, bien sûr des juifs allemands, mais aussi des travailleurs immigrés.



*La parole est à la défense !*





# PLAIDOIRIE DE MAÎTRE LAURENCE JARRET

Merci Monsieur le Président. Attentivement, très attentivement, monsieur le représentant de l'accusation, j'ai écouté, disséqué, analysé les fondements sur lesquels reposent vos accusations et je suis étonnée, très étonnée que vous puissiez soutenir avec autant de vigueur et parfois autant de légèreté ces propos, objets de vos réquisitions. Toutefois, avant tout développement, il est un hommage qu'aujourd'hui je puis vous rendre qui est celui de l'originalité. Car à côté de ces clichés traditionnels dont, certes, vous n'avez pu vous passer, vous avez, cela est certain, fait preuve d'originalité par rapport à vos collègues parqueters. Il est vrai que l'image de cet anarchiste allemand, de cet agitateur forcené, de ce meneur sans pareil, cette image est aujourd'hui non seulement épuisée, mais également complètement dépassée. Il vous fallait donc, cela est certain, innover car vous ne pouviez, à mon sens, l'invoquer comme seul et unique chef de prévention. Vous avez d'ailleurs très justement rappelé l'échec de vos collègues allemands à ce sujet, car sur la trentaine de procès qui étaient engagés à son encontre sur ces fondements, il fut par 29 fois acquitté, il vous fallait donc, cela est certain, innover. Vous avez non seulement innové, mais également fait œuvre de modernité dans la recherche des qualifications pénales qui pouvaient être retenues, l'art de la dialectique ne vous a pas échappé.

Toutefois, après ces éloges que je me devais de concéder, je ne peux que constater que seules les qualifications que vous retenez sont empreintes de modernité. En revanche, les fondements de votre édifice, quand bien même serait-il fondé, et je vous suis sur ce terrain pour les besoins de l'analyse nous l'avons bien compris, quand bien même serait-il fondé, ne repose que sur les vestiges du passé. Quand bien même tentez-

vous avec finesse peut-être de relier le passé au présent, on ne peut que constater la prescription des infractions qui lui sont reprochées. Mais que dire, en effet, de ce qu'il représente aujourd'hui ? Que pouvez-vous décemment requérir au regard de ce qu'il est aujourd'hui, si ce n'est que ce qui fait peut-être trembler certains d'entre nous, plutôt certains d'entre vous devrais-je dire, n'est fondé que sur l'histoire. Mais notre jeunesse même, témoigne aujourd'hui en sa faveur. Nous avons à l'époque l'un et l'autre à peine quelques années. Vous avez dû, tout comme moi, nécessairement vous replonger dans les archives. Vous-même, il y a quelques instants faisiez appel à la mémoire des hommes ici présents. Plus de vingt années nous séparent de cette époque et l'on en est encore aujourd'hui à lui ressasser ces événements et certains des grands bouleversements de notre 5<sup>ème</sup> République.

Mais que faites-vous de l'histoire, monsieur le procureur de la République ? Que faites-vous de cette époque qui est enseignée aujourd'hui à nos enfants dans nos écoles et sur laquelle vous vous fondez pour faire reposer votre accusation ? Aucun d'entre nous n'oserait imaginer que depuis plus de vingt ans ce dossier est instruit et qu'il viendrait seulement utilement d'être bouclé aujourd'hui. Non, pour une fois, la lenteur de la justice ne semble pas être en cause et l'invoquer serait d'autant plus paradoxal au regard de la célérité de la justice au jour des premiers événements auxquels vous vous référez. Non, loin de là, vous n'accordez aucune attention à cette prescription. Et pour échapper à ce barrage juridique incontournable, vous tentez obsessionnellement de trouver un fondement au vu de ce qu'il représente encore et toujours aux yeux de l'opinion publique. Et en fait, au-delà de ce point historique que vous tentez vainement de faire resurgir du passé, on décèle, au vu de ces

réquisitions, la pérennité d'un mythe sur lequel vous-même vous vous fondez, mythe qui a marqué une évolution, une révolution, et qu'on ne peut pas, pour toutes ces raisons, oublier.

Le contraire serait désolant puisqu'il fait partie de notre héritage historique. Mais serait-ce suffisant pour justifier en 1991, plus précisément le 6 décembre 1991, le procès à Nanterre, à quelques pas de cette université ? Le procès de monsieur Daniel Cohn-Bendit, accusé de tous les maux, mais également des mots prononcés en 1968. Non, il n'est pas revenu sur les lieux du crime pour s'y délecter. Ce point est aujourd'hui pour lui largement dépassé. Et le procès qu'on tente de lui faire aujourd'hui est à l'image du mythe schizophrène que vous invoquiez précédemment, totalement infondé.

Mais bien évidemment, si l'on vous suivait sur ce terrain engagé, Monsieur le Procureur, ne serait-ce alors considérer que sans son existence 68 n'aurait point éclaté ? Qu'en quelque sorte c'est sur lui que repose cette épopée ? Mais que dire alors de ces ouvriers et de la population qui soutient en majorité le mouvement étudiant ? Mais tout le monde a participé à manifester, jusqu'aux pouvoirs publics. Auriez-vous oublié cette manifestation du 30 mai 1968 ? Souvenez-vous. Plus importante que celle du 13 mai, de 300 000 à 400 000 personnes défilent sur les Champs-Élysées, suivant en tête du cortège monsieur Grimaud, à l'époque Préfet de Police, et lui seul Dany le Rouge aurait-il mené, aurait-il été à la tête de tous ces insurgés ?

Mais alors, que dire de ces sauvages, Geismard, July et autres que vous avez pourtant nommés, mais qui ne sont ni cités à comparaître, encore moins à témoigner, même en qualité de victimes ? Car si l'on vous suit, monsieur le Procureur de la République, Daniel Cohn-Bendit, n'aurait été qu'un ignoble affabulateur et aurait donc par conséquent généré des victimes. Ce recel successoral, cette OPA sur 68, à la considérer fondée, ce serait faite au détriment des initiateurs de ce mouvement et alors en cette qualité, ils auraient dû tout au moins être entendus. Et pourtant, rien.



Ce procès n'est fondé que sur un mythe qui s'il a le mérite d'avoir existé, tout au moins dans les esprits, n'en est pas moins dépassé. Mais bien plus, au-delà de ce procès sans témoins ni victimes, que dire des qualifications que vous invoquez sans pour autant rechercher le fait générateur, l'élément intentionnel, l'intention coupable, élément constitutif, comme vous le savez, de tout délit et que vous n'avez pourtant point démontré ?

Et je vous comprends, car vous vous êtes attaqué à un édifice insurmontable. Vous vous gardez bien, en effet, de nous reprocher les événements eux-mêmes et l'on ne peut vous en blâmer aujourd'hui, car ce serait alors faire table rase du passé et de l'évolution qui s'en est suivie et dont nous avons l'un et l'autre bénéficié dans le cadre de cette même université. Non, là n'est point le sens de vos propos. Insidieusement, vous vous fondez non pas sur un rôle concret qu'il aurait pu jouer au regard des événements passés ou même présents et qu'il aurait été aisé de qualifier. Non, vous vous fondez sur un trait de caractère, sur une interprétation qui vous est propre de ce don du ciel et qui, loin de constituer une infraction, constitue une qualité. Car en fait que, pour reprendre vos propres termes, Monsieur le Procureur, le pavé de votre bel édifice repose sur son charisme, voire sur son charme irrésistible. Peut-être même sur un certain sens du pouvoir politique, certes inhabituel à l'époque à laquelle vous vous référez, quoique ceci n'ait peut-être guère évolué. Mais une qualité, Monsieur le Procureur de la République ne peut en aucun cas constituer une infraction, sauf à considérer et surtout à ce que vous démontriez qu'il en ait, à un moment quelconque, abusé.

Et vous ne pouvez ignorer de la sorte la théorie de l'abus de droit qui ne peut en aucun cas être détournée par votre seule volonté. Et l'usage illicite d'une qualité, d'une vraie qualité, j'entends d'une qualité affective, émotionnelle, une qualité tout court, ne constitue pas encore une infraction. Que je sache, il n'a jamais endossé une fausse qualité et à aucun moment vous n'avez démontré ni même invoqué qu'il avait intentionnellement abusé de son droit de disposer de ses qualités,

mais bien au contraire, examinant le passé ou l'actualité je vais vous démontrer qu'il n'a fait qu'en user.

Car si, en d'autres temps par le plus grand des hasards il était né, ses qualités, son talent l'auraient certainement conduit vers d'autres destinées. Mais le destin est tout autre. Né à Montauban en 1945, il a en toute logique en 1968 tout juste 23 ans et est étudiant à l'Université de Nanterre. Rien d'extraordinaire jusqu'à présent. Le sort a voulu qu'il se retrouve au milieu de la tourmente et comme tout orateur capable et intelligent, il se fait entendre et est entendu.

Mais il n'a fait qu'user de son droit de pensée, droit de s'exprimer, droit imprescriptible et qui doit être reconnu à tous les hommes. Mais en tout état de cause, qui pouvait rester insensible à l'orage qui grondait, à l'archaïsme de la société ? Pourquoi aurait-il été le seul à ne pas se mêler aux mutations qui naissaient et à cette occasion faire valoir tout simplement, parce qu'il était doué, ses qualités, ce qui à priori ne saurait constituer un défaut, encore moins une infraction.

Il n'a pas donné son âme au mouvement, comme vous l'avez prétendu. Le grondement de cette révolte est à même de vous démontrer qu'il n'a fait que collectivement y participer, comme les milliers d'étudiants qui d'abord murmuraient, puis se sont mis à gronder sur les pavés. Mais les qualités de l'être humain, Monsieur le Procureur de la République, sont innées et on ne comprend pas pourquoi aujourd'hui il aurait sur ce point changé, pas plus qu'à cette époque il n'en a, au jour d'aujourd'hui, abusé.

Vous avez tout confondu, l'histoire et l'homme, l'histoire et l'actualité, l'histoire et son interprétation, sous le prétexte que l'opinion publique se souvient plus de lui que des autres, sous le prétexte que, plus que d'autres, il est invité par la presse pour raconter cette épopée. Et c'est sur la base de ces prétextes que vous l'accusez aujourd'hui de capter notre héritage historique. Mais vous en seriez-vous laissé conter ? Vous vous êtes laissé emporter par votre

conviction empreinte de la représentation que monsieur Daniel Cohn-Bendit revêt aux yeux de la société et non pas à ses yeux, encore moins aux nôtres.

Ce n'est pas lui qui abuse monsieur le Procureur de la République. C'est vous qui vous êtes laissés abuser. Et s'il a cette image qu'aujourd'hui vous lui prêtez, il faut bien que vous entendiez qu'il n'est en rien l'élément fondamental. Peut-être par facilité, vous vous êtes bien gardés de rechercher la manifestation de la vérité. Car il n'y est pour rien. Les véritables responsables de son succès, de ses succès, sont absents de ce procès. Et bien entendu, que faites-vous de l'opinion publique, de la rumeur qui l'ont porté aux nues, ou même haït, qui ont forgé l'image que tout à chacun a de lui ? Mais surtout, mais surtout, que faites-vous du gouvernement qu'il aurait fallu poursuivre si l'on poursuivait votre thèse ? Daniel Cohn-Bendit n'est en rien responsable des maux dont on l'accuse, loin de là. On s'est débarrassé de lui, peut-être au moment le plus inopportun, et c'est ce qui a fait de lui à la fois un héros et une victime. Mais en l'expulsant, en lui signifiant l'interdiction du territoire français au moment même où des perspectives d'apaisement s'annonçaient, la révolte, la révolte a bien logiquement redoublé.

Et le gouvernement a fait, en prenant cette position, de cet homme un martyr. C'est ce gouvernement-là, qui en l'expulsant hier, fait qu'aujourd'hui on se souvient encore de Daniel Cohn-Bendit, bien plus que de ces sauvages et autres. Et on lui reprocherait aujourd'hui ces faits repris aussi bien par les médias que par les livres d'histoire et qui n'ont en fait été générés que par une décision étatique ? Loin d'être à l'origine de ces infractions, il n'en est que la victime, victime de la presse tout d'abord auprès de l'opinion publique d'hier et d'aujourd'hui, qui vous permet de le poursuivre sans rechercher les responsabilités.

Victime encore, parce qu'au surplus, vous l'accusez de tous les maux de la terre, et notamment de délit de fuite. Victime parce qu'il est l'homme, le mal incarné, soi-disant qui aurait fui sous la pression des événements. Mais tout cela n'est pas sérieux,

car vous le savez bien, Monsieur le Procureur de la République, il a été écarté et expulsé. Et la suite des événements, l'histoire sont là pour démontrer que le mouvement n'avait besoin de lui ni pour s'enflammer, ni pour se consumer.

Il pourra aller jusqu'au bout, osons le dire, Monsieur le procureur, il n'a pas fui. Son expulsion a toutes les colorations d'un bannissement. Cet homme, qui à 23 ans a été écarté du territoire français alors que ses parents, immigrés juifs allemands, sont accueillis sur cette terre d'asile depuis 1933. Alors qu'il est né en France, alors que son propre frère est français, alors que toute son âme, sa culture est française, l'on voudrait aujourd'hui réformer l'histoire ?

Et vous voulez nous faire croire qu'il était incapable de boucler le mouvement et à la fois le désigner comme responsable de cette révolte ? Vous vous êtes vous-même trompé. Votre conviction l'a emporté sur votre sens de la dialectique, sans rechercher l'élément déterminant à l'origine de ce que vous lui reprochez aujourd'hui. Il n'y a rien dans votre dossier et comme dans des cas semblables, il n'y a que l'éternel argument de la dangerosité, dangerosité qui n'existe que dans vos pensées et omettre méconnaître tous ces points revient à ne pas lui reconnaître tout simplement le droit d'avoir évolué. Hors de ses réquisitions forcées vous tentez de démontrer que cet homme est dangereux. Et pourquoi pas ? Que c'est le diable ! Eh bien moi, aujourd'hui, j'ai envie d'être l'avocat du diable. Car loin d'être l'homme dangereux que vous prônez, pierre angulaire de vos réquisitions, loin de vous suivre sur ce terrain, j'affirme que cet homme est par excellence l'image de l'homme intégré dans notre société. Mais enfin, regardez-le, il utilise aujourd'hui, comme tout un chacun, toutes les ficelles de notre système capitaliste, lui, l'anarchiste allemand qui prônait la vie en communauté, le mouvement alternatif, les ateliers fromage de chèvre dans le Larzac, et j'en passe.

Oui, cet homme est aujourd'hui, oserais-je le dire, l'incarnation d'un jeune cadre dynamique, à l'image de ses congénères de 1968, qui sont pour la plupart des exemples pour notre société

de l'Éducation Nationale au Barreau, de la presse à l'environnement, voire à l'aide humanitaire. Mais il est comme tout cela, la brebis qui ne peut plus effrayer, père de famille et souvent homme au foyer. Et comme la plupart de nos stars françaises, avec ou sans nègre, il publie ses mémoires agitées et gère ses profits. Comme tout homme d'affaires, il ne s'en laisse pas conter. Il accepte même de participer à des choses. Ou même, il est aujourd'hui à la tête d'une administration qui fut jadis l'objet de ses attaques et de sa dérision. Il a fait à la fois progresser notre droit français et le droit communautaire. Mais comment auriez-vous pu oublier l'apport de monsieur Daniel Cohn-Bendit, non seulement d'un point de vue historique, nous ne reviendrons pas dessus, mais également d'un point de vue juridique.

Que faites-vous de cet arrêt du Conseil d'État de 1978 ? L'arrêt Cohn-Bendit pour le citer. Car vous n'êtes pas sans ignorer que depuis son expulsion il n'a de cesse que de rejoindre la patrie qui l'a rejeté. Les tribunaux administratifs n'ont cessé, depuis cette époque, de statuer et statuer à nouveau sur son cas. À cette occasion, il est le premier à avoir réussi à enfin défier notre Conseil d'État qui depuis l'existence de la CEE, tentait par tout moyen de méconnaître la supranationalité de la communauté. Ce point ne me semble pas sans influence à l'aube de cette échéance de 1992. Monsieur le Procureur de la République, serait-ce un point que vous auriez encore pu négliger ? Mais encore, à l'instar de toutes nos vedettes politiques, il a même choisi, après l'environnement, le créneau le plus porteur, celui de l'immigration, valeur la plus cotée en Bourse et qui défie toutes les lois de l'audimat. Il est vrai cependant, je vous l'accorde, que les odeurs ne l'incommodent point et que les mots d'invasion ou d'intrusion, d'occupation ou autre qualificatif, ne font pas partie de son vocabulaire politique.

Quand bien même son courant ne serait-il pas majoritaire, comment ne pourrait-on considérer aujourd'hui que cet homme n'utilise pas tous les arcanes du pouvoir politique et qu'il s'agit aujourd'hui d'un homme rangé. En tout cas pour ce qui est du présent, certes je comprends

vos nervosité. Qu'un politique clamant haut et fort qu'il faut tout essayer, rien ne nous permet effectivement de dire aujourd'hui qu'un jour il ne récidivera point. Et c'est cela qui vous gêne, Monsieur le Procureur de la République.

C'est la peur qui vous travaille au corps. Et si jamais il recommençait ? Et si jamais ce vieillard de 68 faisait des émules ? Oui, l'avenir vous réserve peut-être des surprises, ce qui se pourrait au vu des inégalités qui existent encore. C'est peut-être nous rassurer sur l'avenir de nos communes. Mais en revanche, l'histoire qui nous préoccupe aujourd'hui ne pouvant appartenir au domaine des suppositions purement gratuites, rien ne nous permet rien, ne vous permet aujourd'hui de le condamner au regard de ce qui n'est point couvert par la prescription.

Car tout ce procès, aussi mythique soit-il, repose en fait sur l'image du passé que l'on a de lui pour réalité. Telle est la question qui en fait vous est déferée. Et si par extraordinaire un doute subsistait, je ne peux que citer ce poète aujourd'hui disparu et qui avait saisi en son temps l'âme de l'homme aujourd'hui accusé : « On le regarde avec tous les yeux, ceux du souvenir, ceux de l'horreur, ceux de l'amitié voire de la complicité ou du désordre ». Mais une chose est sûre, on ne peut rester indifférent au personnage avec tout ce qu'il représente d'histoire de France et d'histoire tout court. Certains l'auront peut-être reconnu, mais il est sûr, il est clair que de l'histoire à l'actualité, monsieur Daniel Cohn-Bendit, Dany le Rouge n'a rien à faire dans ce procès.

Et pour suivre le cheminement de l'accusation, une fois n'est pas coutume, non sur le terrain politique mais en prenant modèle sur vos collègues allemands, vous ne pourrez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, vous ne pourrez que l'acquitter.



*Monsieur Cohn-Bendit,  
auriez-vous par hasard quelque chose à ajouter  
pour votre défense ?*





# DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ

## DANIEL COHN-BENDIT

Mesdames, Messieurs les députés, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes amis, mes ennemis. J'avoue franchement que j'ai eu dans ma vie à défendre ou à me mettre dans des situations plus faciles. Il existe des joutes oratoires qui m'étaient plus faciles et je m'excuse auprès de la Presse si je ne peux pas leur donner mon texte écrit à l'avance dans mon bureau de Francfort. Mais cela m'est pratiquement impossible de faire ça à l'avance, même au conseil municipal j'en suis incapable. Et donc, vous imaginez bien qu'à Nanterre je ne pouvais pas venir avec mon cours magistral tout fait et tout écrit.

Mais enfin, puisqu'on a beaucoup parlé de jeu, de règles du jeu, j'avoue que je me suis pris au jeu et j'avoue qu'entre la défense et l'accusation, il y a un problème qui se pose à moi, qui est le problème suivant : Est-ce-que je suis dangereux ? Est-ce-que je veux être dangereux ? Ou est-ce-que je veux être un homme rangé ?

J'avoue que la réponse à cette question est particulièrement désagréable. Car prétendre être dangereux quand une société, la preuve je suis ici, ne vous considère pas comme dangereux, vous rend ridicule. Prétendre avec mon histoire et ce que je prétends de moi, être un homme rangé, me rend ridicule. Donc, j'avoue que je suis pris là dans un engrenage et que je ne sais pas encore comment résoudre ce problème. J'ai exactement encore 28 minutes pour vous donner la réponse. Donc j'y reviendrai à la fin.

Deuxièmement, des gens intelligents m'ont demandé : « *mais enfin, pourquoi acceptes-tu d'aller à Nanterre participer à ce besoin de réévaluation syndicale du Barreau de Nanterre ?* » C'est vrai qu'on ne m'a pas encore invité à parler par exemple à Billancourt, ou de parler dans les

Chantiers de l'Atlantique, c'est-à-dire ni la CGT, ni la CFDT ni FO, mais enfin, peut-être que là c'est le début de tas de joutes oratoires dans différents lieux de France.

Et si j'ai accepté de venir ici, ce n'est pas parce que je me gargarise de nostalgie et qu'à chaque fois que j'entends sonner le nom de Nanterre, une fébrilité masculine tend à me prendre et je ne sais plus où je vais et jusqu'à quand vais-je pour m'arrêter ? Non, pas du tout. C'est que je crois que j'ai envie de dire deux ou trois choses par le biais du Barreau de Nanterre à la France. À la France, qui adore les mythes, qui se gargarisent de mythes et qui est en même temps les mythes.

C'est le pays le plus tragi-comique par rapport aux mythes, parce qu'en fait, on ne peut faire de la politique ou du show-business ou n'importe quoi en France, si on n'est pas un mythe, et si en même temps, on ne détruit pas tout de suite le mythe qu'on est en train de construire.

Prenez par exemple le mythe de l'avocat Mitterrand. C'est un homme qui est le mythe, le mieux l'homme le plus intelligent, non pas du Barreau de Nanterre, excusez-moi, mais dans l'espace politique national français. Et quel français ne croit pas que c'est le chef d'état le plus intelligent sur Terre ? À côté du cow-boy Bush, à côté de Major, à côté du gros patapouf Kohl... Non, non. Monsieur l'avocat Mitterrand est sûrement l'avocat le plus fin que nous connaissons. Et d'ailleurs, ces braves hommes tels que Chirac ou Valéry Giscard d'Estaing ont effectivement subi des défaites sévères. Mais aujourd'hui, cet homme si intelligent s'effondre, son jeu politique n'a plus de prise dans la société française. Alors je me dis que moi, mon mythe il tient toujours, je ne m'effondre pas. Donc, me comparant à l'avocat Mitterrand, je me dis que



ça va. Et si, Monsieur le Ministre, vous le voyez en prenant le petit déjeuner ou à un conseil des ministres quelconque où on parle de choses très intéressantes et qu'il vous pose une question parce que vous parlez de justice donc de constitution et qu'il vous dit : « *Monsieur le ministre Sapin, que pensez-vous de la proportionnelle* » ? Je vais vous dire quelque chose et si vous le lui répétez, je ne serais pas triste.

Il y a des hommes intelligents, des mythes, par exemple monsieur Rocard dont on dit que c'est l'homme du parler vrai. C'est le mythe français du parler vrai. Et puis tout d'un coup, sur le problème de la proportionnelle, il dit : « *La proportionnelle donne des gouvernements ingouvernables* ». Je lui ai dit : « *allez voir en Allemagne, c'est un pays qui depuis 40 ans, vit de la proportionnelle et il a le gouvernement le plus stable d'Europe* ». Vous allez me dire oui, mais les Allemands, c'est une autre culture. Oui, mais ils viennent d'autre part aussi avant la proportionnelle et ils

ont rapidement appris qu'on peut changer de culture. Et je crois, et on en revient au problème monsieur le président. Si vous voyez des petits amis responsables de groupes politiques très importants à l'intérieur d'un parti très important qui gère le gouvernement aujourd'hui, dites-leur. Face aux espoirs qu'ils ont engendrés ici, jouer la défaite aux prochaines élections, c'est quand même un peu vulgaire, rien que pour devenir président dans trois, cinq ou six ans. Qu'est-ce que je veux dire ? La société française est gangrénée par un problème. Ce problème s'appelle le Front National. Ce Front National a réussi une OPA. La mienne sur 68 ce n'est rien à côté. Une OPA dans la tête des gens, c'est-à-dire que le problème du Front National, ce n'est pas sa représentativité, j'avoue que c'est désagréable, 15 % pour le Front national. Imaginez le Front National allemand à 15% ! Mais la mobilisation générale ! De New-York à partout, ça y est, ça recommence. Non, non. Chaque jour, il faut nous dire monsieur Le Pen est bien français. Il est né de sang français. Il n'a pas

de sang allemand dans son sang. Qu'on ne s'y trompe pas. Le niveau national sur l'immigration, j'en parlerai à la fin pour d'autres raisons, a gangréné les têtes. Je passe donc, puisque vous l'avez dit, sur les odeurs et l'invasion. Non, je veux dire une chose, c'est qu'aujourd'hui, quand on ferme les yeux et qu'on écoute à la télévision quelqu'un parler de l'immigration et qu'on ne sait pas qui sait, on ne sait pas de quel parti il est, on ne sait pas s'il est du Front national ou même à gauche.

La gauche, par exemple. Au temps de M. Fabius, un autre mythe de jeune cadre dynamique président du conseil disait : *Monsieur Le Pen pose les bonnes questions, mais donne les mauvaises réponses*. C'est la phrase la plus bête qu'ait dit ce jeune cadre ! Pourquoi ? Monsieur Le Pen dit : « *La France est morose* ». Oui, mais parce qu'il y a du chômage, parce qu'il y a un problème de modernisation de la société, ça n'a rien à voir avec l'immigration. Donc, monsieur Le Pen pose la mauvaise question et a fortiori, il donne la mauvaise réponse.

Si on peut parler du mal des jeunes dans les banlieues, ça n'a rien à voir avec l'immigration. Parce que grâce, j'allais dire à Dieu, non, grâce aux 121 et aux autres, monsieur Le Pen a perdu sur l'Algérie française. Donc, de toute façon, ou les jeunes sont vraiment français ou ils sont algériens, mais ils seraient français si Le Pen avait gagné, donc ils font partie de notre famille. C'est évident ça. Si l'Algérie était française, pourquoi pas, hein ? Et bien tous ces jeunes qu'on ne veut plus seraient français, européens et les Allemands diraient bravo. Et d'ailleurs les députés européens seraient très contents. Vous savez qu'un député européen, c'est pour ça que Giscard d'Estaing, j'y reviendrait plus tard, est devenu député européen, ont le droit de voyager à l'œil dans toute l'Europe. Donc ils peuvent aller à la Martinique, c'est l'Europe. Imaginez que l'Algérie soit française ? Tous les députés européens pourraient y aller. Ce serait pas mal pour les vacances.

Donc je veux dire que l'immigration Front National ayant gangréné notre société, il faut clarifier le

débat dans notre société et la seule solution pour moi, c'est de donner à notre société, à la vôtre, à la nôtre, on en reparlera à la fin, la possibilité de se clarifier. Donc, j'arrive à ma proportionnelle. C'est très facile.

L'équilibre français politique est le suivant : il y a le Front National dans les parlers, il y a, disons, la réaction autoritaire, non démocratique. Il y a le Parti conservateur, autoritaire, démocratique, il y a les centristes. Alors les uns se reconnaissent plus peut-être dans le Parti autoritaire, démocratique, voire même dans le Parti non démocratique. Ils clarifieront entre eux... Mais il y a une force centriste qui, effectivement, prend des positions sur des tas de problèmes. Et puis, il y a le parti socialiste, et puis il y a un pôle écologiste. Alors là, vraiment, à l'image de la France, évidemment les écologistes sont aussi politicards que les autres, c'est-à-dire qu'ils se bouffent entre eux. Qui est le meilleur représentant des écologistes ? Et si, mais ce n'est pas à vous Monsieur le Ministre de donner de conseils, mais à d'autres. Si jamais vous voyez des écologistes, dites-leur qu'au lieu de faire deux ou trois listes en ce moment ça clarifierait la situation en France d'avoir un pôle écologiste avec Génération Écologie, les alternatifs, les verts. Et alors, quel serait l'événement des régionales ? Ce serait non pas les 14% peut-être de l'extrême droite française, donc le déshonneur de la France, ça serait les 15% des écologistes donc, l'honneur de l'espoir et du futur avec effectivement, les 23 ou 26% du parti pour la République forte, tant pour le parti du socialisme modéré, etc, etc...

Nous aurions effectivement un équilibre politique qui nous amènerait à la réalité de la société française. Si nous n'introduisons pas la proportionnelle, qu'est-ce qui va se passer ? Beaucoup de gens n'iront pas voter. Et tout le monde va pleurer le soir des régionales, des grandes larmes sur les droits civiques. Pourquoi les gens ne votent pas ? Ils ne votent pas parce qu'ils ne se reconnaissent pas en ce moment dans ce système majoritaire. Donc, Monsieur le Ministre, si vous voyez monsieur Mitterrand, dites-lui bon courage. Il a raison sur la proportionnelle. Et surtout, arrêtez d'écouter

les barons socialistes. C'est une petite idée que j'avais envie de dire. Et comme il y a la Presse, j'espère que ça sera repris.

Deuxièmement, je suis accusé ici et au-delà du jeu, au-delà de ce côté agréable, il y a quand même un problème fondamental. Si moi, Daniel Cohn-Bendit, j'ai pu être expulsé de France, c'est parce qu'il y avait une alliance de beaucoup de gens qui ont marché sur le jeu de mot intelligent, lancé par... oh, pas d'acharnement thérapeutique mais quand même, par le Parti communiste et Georges Marchais sur le jeu de mots de « l'anarchiste allemand ». Premièrement, tout le monde croit qu'il a dit « les juifs allemands », ce n'est pas vrai. Mais la France est un pays où les mythes fonctionnent bien. Tout le monde a compris qui dit anarchiste allemand, pense juif allemand et d'ailleurs vous avez cité avec raison la manifestation du 30 mai. Quel a été un des mots d'ordre de cette manifestation ? Et je n'ai jamais entendu un des dirigeants de cette manifestation se dissocier de ce mot d'ordre. C'était quoi ? Cohn-Bendit à Dachau ! Lisez les journaux de l'époque. Cohn-Bendit à Dachau était un des mots d'ordre de ces gens qui re-voulaient l'ordre de la République. Et tout d'un coup si on fait fonctionner un peu notre faculté d'imagination, est-ce-que le débat de la société française de 1968 n'est pas, en fin de compte, le même débat que la société d'aujourd'hui ?

Est-ce que le débat qui gangrène la société d'aujourd'hui a commencé et s'est exprimé en 68 sur des faits sur l'identité nationale, sur le fait de qui a le droit de faire quoi en France et qui est français. Et je crois, et c'est peut-être pour ça que je suis venu, parce qu'au fil des années, ayant côtoyé beaucoup de dissidents soviétiques polonais, ayant lu et relu à Anna Arendt et d'autres philosophes politiques, Edgar Morin et Castoriadis, j'ai peut-être compris une chose que nous n'avons pas compris en 68, c'est le rôle de l'état de droit et le rôle du droit dans le débat politique.

Si effectivement, il y a une critique, je n'aime pas le terme d'auto-critique, mais disons une réflexion intelligente à faire sur 68, c'est de

dire, premièrement, c'est vrai que cette période a complètement changé la société française et qu'en même temps, nous n'avons pas su, au bon moment, poser le problème fondamental dans le fonctionnement d'une société, de l'état de droit et du respect des individus et des personnalités.

Et si aujourd'hui, dans notre société, l'on peut, alors là je vous remercie de ce que vous avez dit sur les demandeurs d'asile qui sont sans droits et sans défense, l'on peut aujourd'hui dire n'importe quoi sur les demandeurs d'asile sans que vraiment la société civile réponde. Comme on pouvait il y a 30 ans dire n'importe quoi, par exemple sur les agitateurs professionnels. Et toujours, quand il y a un problème, ce sont toujours dans toutes les sociétés, les étrangers qui ont fait le coup ! À croire que jamais les nations et les autochtones fassent quoi que ce soit. Il y a toujours des étrangers venus de la Lune ou de Mars qui viennent pour semer le trouble, que ça soit en Allemagne, en France, etc. Et ça, moi, je connais la musique parce que j'ai un dossier négatif. Service français de police, c'est évident. Allemand, c'est évident. De l'Allemagne de l'Est ? J'étais interdit d'Allemagne de l'Est. Des services israéliens et des services égyptiens et que toujours, j'étais dangereux pour l'unité nationale des pays respectivement nommés.

Et je crois qu'aujourd'hui, quand on nous fait le discours sur les réfugiés, si je parle des réfugiés, ce n'est pas parce que j'ai un cheval de bataille, mais c'est parce que la réalité de l'état de droit, la vigueur de l'état de droit, se mesure toujours à sa faculté de défendre les plus faibles et non pas les plus forts. Sans ça, ça serait trop facile. C'est comme pour la peine de mort. Si on est contre la peine de mort pour son petit copain, moi, étant un libertaire, je suis contre la peine de mort en Espagne pour les libertaires espagnols. C'est évident. Mais si, comme moi, on est contre la peine de mort et donc contre la peine de mort pour Eichmann ou pour des gens comme ça, alors ça veut dire que c'est un combat intéressant.

Et c'est pour ça que je suis pour la liberté de parole des fascistes. Car ce n'est pas à l'état de déterminer qui a le droit de parler ou pas. Si nous commençons comme ça, nous faisons automatiquement. Nous avons besoin d'un comité politique jugeant la bonne parole et la mauvaise parole. Et comme c'est trop facile de défendre la liberté de parole pour ceux de gauche, je défends la liberté de parole pour des gens que je hais intimement. Mais ça, ce n'est pas mon propos. J'ai été amené à cette position par un fait. J'ai appris de New York. Vous savez qu'aux États-Unis, pendant la guerre du Vietnam, il y avait une association des droits civiques qui défendait les manifestants, le droit de manifester parce que la plupart des manifestations étaient interdites. Et une fois un groupe d'extrême droite de blancs américains a voulu manifester à Chicago contre les Juifs et les noirs. Cette manifestation a été interdite et un avocat juif à la demande de cette organisation d'extrême droite a défendu le droit de manifester de ces gens au nom de la légalité démocratique et républicaine américaine. Ça, c'est de la démocratie, aller jusqu'au bout quand ça fait mal. J'en reviens aux demandeurs d'asile. Le problème n'est pas de dire : il y a les vrais et les faux. Mais messieurs les hommes politiques, d'où vous savez qui est un vrai demandeur d'asile et un faux ? Est-ce-que vous êtes un juriste est-ce-que vous êtes un avocat ? On nous dit il y a des gens qui viennent pour des raisons économiques et là, on fait quelque chose de dramatique, on essaye de les délégitimer moralement.

Mais enfin, qui est père de famille ? Il y a des enfants qui vont mourir de faim ! N'est-ce pas une réaction saine, normale, que d'essayer de sauver la vie de sa famille en les emmenant là où au moins on peut manger ? Alors oui, il faut régler le problème. Mais en avançant des arguments moraux contre ces gens, on est soi-même immoral. Car quand on mange chaque jour à sa faim, comme tout ministre qui se respecte, excusez-moi, ou homme politique payé à l'Assemblée nationale, je ne vois pas quel droit on a de juger moralement les gens qui viennent frapper à la porte européenne parce qu'ils disent : on ne veut pas crever, moralement. Et c'est pour ça que les avocats, les barreaux dans

la société civile et partout où ils le peuvent doivent défendre le droit des réfugiés. Tant qu'on n'aura pas une politique européenne d'immigration, tant que chaque nation essaye de se défendre, tant que ce sera le cas, effectivement une des luttes les plus importantes en ce moment, se fait sur ce sujet.

Et j'avoue que Le Pen, parfois, a le nez dans le bon sens. Il y a des moments dans l'histoire qui sont drôles. Quand Yannick Noah, le sorcier, le mythe de l'absolu, fait de ces gentils petits français des vaudous africains allant battre les cowboys américains, je dis là, on tient le bon bout. On y arrive ! Car enfin toute la France a compris qu'il a fallu qu'un noir aux cheveux de rasta transcende le français plus faible pour qu'enfin il devienne à la grandeur de notre mythe de la France.

Donc je propose, Monsieur le Ministre, une loi. Vous voyez, j'ai pensé. Toute la France s'identifie au football quand la France est près d'arriver en finale. Malheureusement, on perd souvent. Vous voyez, là, je suis déjà à onze. Enfin, je vous propose la loi suivante. Chaque région, chaque ville, aurait le droit de faire jouer dans son club de première division autant, au prorata, d'étrangers qu'il y a d'étrangers dans sa ville. Par exemple une ville où il y a 30% d'étrangers, au prorata ça ferait quatre à cinq étrangers dans l'équipe de la ville de Francfort, où l'équipe de Paris Saint-Germain ou l'équipe de Marseille. Il y aurait des noirs français et des noirs brésiliens et tous ceux-là auraient le droit de jouer. Donc, Marseille gagnerait toujours le championnat de France. Qu'est-ce qui se passerait ? Les Parisiens iraient acheter des émigrés à Marseille pour que Paris ait le droit d'avoir plus d'émigrés ! Seulement il faudra que le Barreau veille, car évidemment nous allons vers l'émeute. Ça va être la course à l'émigré ! Les actes de naissance vont être faussés. Des vrais français deviendront des étrangers. Vous voyez un peu les procès que vous aurez ? Non, non. Faut faire très attention ! Il faut que la légalité républicaine joue. Pas toute femme qui viendra avec un foulard sera considérée comme une étrangère, il faudra vérifier. On peut être français ou française et islamique. Tout islamique

ne sera pas étranger, etc, etc... Je crois que nous aurons une situation très difficile, toujours près de la révolte sociale.

Les gens d'une ville envieront les gens d'autres villes. Les maires, tout d'un coup, commenceront à se maquiller. Le droit de vote pour les émigrés, une évidence. Tous les droits de vote. Vous en voulez plus ? Quelque chose qui vous manque ? Les demandeurs d'asile ? Mais vous allez voir à Lyon, là ils sont un peu faibles en ce moment en championnat de France. Mais oui monsieur, noirs vous en voulez combien ? Ou vous allez voir à Caen, ou au Havre. Même à St Germain et d'ailleurs dans le 16ème, on se posera la question si effectivement la répartition sociale des émigrés à Paris n'est pas défavorable pour notre ville. Étant donné que l'identité locale joue un grand rôle, vous verrez, nous avancerons sur ce dossier d'une manière fantastique. Un petit conseil si vous voyez le président de la République. Mesdames et Messieurs, je n'ai toujours pas répondu à la question qui me travaille. Vaut-il mieux être rangé et faire de la politique ou être dangereux, mais inoffensif ? En 68, nous étions dangereux et c'est ça, et je m'excuse auprès de l'accusation et la défense, vous ne l'avez tout deux pas compris. Nous étions dangereux, offensifs et inoffensifs en même temps.

La première chose, c'était, je crois vraiment un des rares mouvements qui parlait vrai. Et dans tout ce qu'on dit de parler vrai parlait donc faux, car il est évident que la vérité avec un grand V n'existe pas.

C'était donc le seul mouvement, pas le seul, mais un des mouvements qui parlait vrai. Ces mouvements étaient pris dans leurs contradictions. J'avoue que je défendais contre beaucoup cette idée Ils n'avaient pas peur d'avouer leurs contradictions, d'accepter de débattre ouvertement de ces contradictions.

Et je crois qu'effectivement, l'on peut être aujourd'hui adjoint au maire dans la ville de Francfort, donc respectable, défendre l'idée d'une Europe ouverte ou, par exemple, une autre idée pour le Barreau... On pourrait se poser la question

de résoudre des problèmes en harmonisant par le haut. Créons la citoyenneté européenne ! Toute personne née en Europe est européenne. Évidemment, vous me dites, ce n'est pas évident en Allemagne, ce n'est pas évident en Angleterre. Toute personne ayant vécu pendant cinq ans, non je suis réformiste, pendant 8 ans en Europe, a le droit à la nationalité européenne. Cette nationalité lui donne tous les droits en Europe. Élections européennes, élections régionales françaises, régionales et nationales. Tous ceux qui habitent en France, comme ils habitent à Reims ou à Montluçon ou à Montauban ou je ne sais pas, votent en France la même chose en Allemagne, etc. Se crée une dynamique d'identité.

Et ce n'est pas à ce plateau de gens érudits que je rappellerai la phrase de Renan : «que la nation est un plébiscite quotidien» Qu'en 1789, oh date... ! Mais qui dit vrai ? La moitié des gens habitant sur le territoire ne parlaient pas français. Que la République était un projet, une idée à faire passer. Tout le problème est : avons-nous des idées à faire passer ? Et cette idée de l'Europe, ah ce sera compliqué parce qu'on ne pourra plus dire je suis pour l'Europe, mais quand c'est bon pour la France, quand c'est mauvais, je suis contre. Je suis pour l'Europe, quand c'est bon pour l'Allemagne, quand c'est mauvais je suis contre. C'est comme la blague juive. On dit quelque chose, c'est bon pour les juifs ? C'est mauvais pour les juifs ? Si c'est bon je suis d'accord, si c'est mauvais je ne suis pas d'accord.

Exactement la même chose sur l'Europe. On nous dit à chaque fois : il faut qu'on soit européen parce que c'est bon pour l'Europe. Oui, il y a des choses qu'on va harmoniser qui seront calquées sur une histoire bénéfique de la société française ou allemande. Et on apprendra en Allemagne ou en France ou en Angleterre à reprendre des idées qui ont été développées dans les autres pays. C'est ça une vraie fédération.

Et c'est vrai que ce qui fait mal à la veille de Maastricht à tous les hommes politiques, c'est que l'Europe, qu'on le veuille ou non, la fin de l'idée des nations qui a fait grandir et faire cocorico

à des tas d'hommes et de femmes politiques dans tous les pays qui constituent l'Europe aujourd'hui. Alors, j'avoue que c'est difficile, j'avoue que c'est compliqué. Mais ou qu'on cesse de parler d'Europe ou qu'on parle de ce plébiscite quotidien d'une construction de quelque chose de nouveau. Et si l'on fait ceci, on trouvera des solutions pour les réfugiés, pour les réfugiés économiques, pour les émigrés. Et on trouvera surtout une solution très importante...

Il y a eu un débat loufoque en France, grandiloquent et loufoque sur le foulard. Quatre petites filles qui avaient envie de s'habiller autrement a remis en cause l'idée de la République et de la laïcité en France. Au moins en mai 68, il y avait quelques millions de chômeurs. Il suffit de quatre petites filles pour que cette société se mette en branle. Si on veut, avec raison, créer une dynamique d'intégration sociale qui ait une dynamique de redéfinition d'un consensus de société, on ne peut faire ceci qu'en donnant tous les droits démocratiques à tous les gens et les personnes habitant sur le territoire. Car la démocratie par le vote et le débat public est le moyen de formuler un consensus. Nous aurions des manifestations intelligentes. Les fondamentalistes catholiques avec les fondamentalistes islamistes manifestant contre l'avortement. Parfait.

C'est ça, la démocratie. Mais ce qui est important, c'est que je crois que nous avons toujours à un certain moment, et ça, je crois qu'on est tous pareils, peur au moment décisif de la démocratie. Nous avons peur de la dynamique démocratique.

Mesdames et Messieurs, je n'ai pas décidé de faire venir l'immigration en France ou en Allemagne, ni vous d'ailleurs, ni les curés qui ont toujours le côté du bon côté, ni les gauchistes qui ont toujours le cœur du bon côté, ni tous les défenseurs des émigrés. Aujourd'hui, ce n'est pas eux qui sont responsables de cette situation.

Qui a fait venir les émigrés en Europe ? Ceux que nous aimons le plus aujourd'hui en France, le patronat. C'est eux qui ont dit : écoutez, que les français fassent beaucoup ou les allemands

beaucoup d'enfants ou pas, ça ne nous intéresse plus. On a besoin d'une force de travail. Ils étaient très marxistes. Ils ont oublié que la force de travail n'existe pas. Il existe des êtres humains qui sont venus avec leurs familles, avec leurs coutumes et qui vont mettre un certain temps à changer. Mais qu'effectivement cette décision de faire venir une immigration, de créer un monde inégalitaire tel qu'il existe aujourd'hui, où des gens peuvent, comme j'ai lu dans un grand magazine, dire : moi, je ne supporte plus la vie parce qu'entre 15.000 à 30.000 francs par mois, je m'écroule. Voir Le Nouvel Observateur d'il y a deux semaines... Et d'un autre côté, des gens de par le monde qui meurent de faim.

Face à cette inégalité de problèmes, nous avons créé des poussées migratoires. Alors de grâce, prenons nos responsabilités. Apprenons à partager au niveau régional, européen et national. Apprenons à dire oui. Effectivement, si nous voulons qu'il y ait moins de flux migratoires, il va falloir partager avec le monde. Il y aura des résultats sur notre niveau de vie ici. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre ou moins de poussée migratoire. Ça veut dire une vie de perspective pour les gens, alors ils ne viendront plus ou on ne veut pas partager alors ils viendront.

Si vous faites des lois barbares, si vous refaites revenir la Wehrmacht sur la Méditerranée et l'Atlantique et l'armée de l'Allemagne de l'Est du côté de l'Est, si vous refaites le mur ils viendront quand même si vous laissez le monde tel qu'il est. Et deuxièmement, puisque les gens sont là aujourd'hui, en Allemagne ils vivent à Francfort. Nous avons 25 % de la population qui sont des émigrés, des étrangers avec aucun droit civique. Pas le droit de voter au niveau des municipales, au niveau des régionales. Mais on leur demande quoi ? De payer pour la réunification, de payer pour ceci, pour cela, mais surtout pas de participer à la décision. Et après, on s'étonne qu'ils deviennent de plus en plus fondamentalistes. Mais enfin, quoi ? Le fondamentalisme dans nos sociétés, c'est le résultat de notre manque de courage démocratique.

Je crois qu'aujourd'hui, si effectivement, nous faisons ce saut et nous donnons une légitimité démocratique à tout le monde, nous aurons un débat où effectivement, nous aurons une lutte sérieuse, intellectuelle, avec des phénomènes antidémocratiques, catholiques, islamiques, juifs ou je ne sais pas quoi. Car effectivement, il y a des poussées anti-démocratiques partout et tout le monde sera à la même enseigne. Qui a tous les droits, a tous les devoirs démocratiques.

Alors j'en suis arrivé à me dire, après 35 minutes de réflexion publique... Je crois qu'aujourd'hui, tenir un discours intégré d'une radicalité démocratique à toute épreuve est d'une subversion incroyable. Et que donc, en tant qu'adjoint au maire à titre honorifique, c'est vrai, me laissant toutes les

libertés de m'occuper de mon fils quand je veux l'emmener au bureau et de faire ce que je veux, quand même je crois, et c'est pour ça que j'aime bien venir à Nanterre, qu'effectivement, pour des tas de jeunes, le combat politique est plus difficile que pour nous il y a 20 ans. Car sur des tas de choses, on ne peut plus dire les mêmes bêtises. Les grandes histoires historiques se sont effondrées. On ne peut plus supporter, même si moi je ne l'ai pas fait, des tas de gens, x y ou z, de Fidel Castro à je ne sais qui... Et d'un autre côté, je crois que si on arrive à retrouver le langage affectif que nous avons et le lier avec un discours démocratique, l'on nait dans l'Europe d'aujourd'hui, dans l'état de déliquescence de la société française ou allemande d'aujourd'hui, nous sommes en fait toujours des révolutionnaires. Merci.



# MENTIONS LEGALES

*Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :*

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

## **Conception et réalisation**

*Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :*

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0





**Ordre  
des Avocats**  
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES  
SECRETAIRES ET  
ANCIENS SECRETAIRES  
DE LA CONFERENCE  
DU BARREAU DES  
HAUTS-DE-SEINE